



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté lors d'une séance tenue le **6 mars 2023**, les règlements suivants :

- Règlement no 440-23 portant sur la démolition d'immeubles
- Règlement no 441-23 portant sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments

QU'un avis de motion pour chacun des présents règlements a été donné en date 5 février 2023;

QUE pour chaque règlement nommé ci-haut, un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 5 février 2023;

QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation pour le règlement no 440-23 le 6 mars 2023;

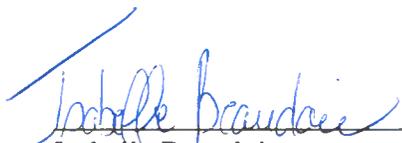
QUE le règlement no 441-23 n'était pas touché par l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation;

QUE la municipalité a reçu le certificat de conformité de la MRC des Etchemins daté du 17 avril 2023;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau ou sur le site internet.

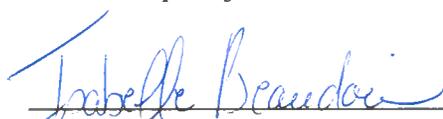
DONNÉ à Saint-Benjamin, ce **26 avril 2023**


Isabelle Beaudoin
Directrice générale et greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Isabelle Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **26 avril 2023** entre 13 h 00 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 avril 2023.


Isabelle Beaudoin
Directrice générale et greffière-trés.